

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2024

---

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU  
HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AE5

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,  
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 37, supprimer le mot :

« inconditionnel, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement le groupe parlementaire de la France insoumise – NUPES souhaite supprimer la mention du mot « inconditionnel » à l'alinéa 37, qui est actuellement rédigé ainsi : « Considérant le soutien inconditionnel, entier et constant de la France envers l'Arménie, ainsi que l'a exprimé le Président de la République, M. Emmanuel Macron, le 24 septembre 2023 ; ».

Notre groupe affirme depuis toujours son engagement entier et constant envers le peuple Arménien. Nous soutenons donc les déclarations du Président de la République allant dans ce sens.

En revanche, l'utilisation du terme « inconditionnel » pour exprimer le soutien de la France n'est pas souhaitable. En effet, l'expression d'un « soutien inconditionnel » est toujours inadaptée et contreproductive en termes de relations diplomatiques. Cette terminologie induit que le soutien de

notre pays est acquis quelles que soient les circonstances. Or un soutien n'est jamais inconditionnel, mais plutôt conditionné au respect des principes du droit international et des conventions qui en découlent.

Il s'agit ici d'un amendement à la fois rédactionnel et principal qui ne remet pas en cause notre soutien au peuple arménien, lui-même victime d'entorses graves au droit international.